



FSU

Villeneuve d'Ascq, le 26 octobre 2009

Syndicat National de l'Éducation Physique
Fédération Syndicale Unitaire
Académie de LILLE
Marc BOULOGNE, Secrétaire Académique
135 Route de Boussois
59600 ASSEVENT
Tel : 06.85.20.34.90.
Tel - Fax : 03.27.64. 11.44.
Email : s3-lille@snepfsu.net

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Une nouvelle fois, le SNEP s'adresse à vous à propos de la place de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire dans le système éducatif français.

Depuis 7 ans, les choix politiques gouvernementaux de réductions des services publics et de l'emploi public se traduisent par des suppressions de postes et une baisse très importante des recrutements dans l'enseignement secondaire. L'éducation est malheureusement un des meilleurs élèves dans le non remplacement des fonctionnaires, puisqu'elle se situe en moyenne à 1 départ sur 2 non remplacés. Dans certaines disciplines comme l'EPS, la « performance » atteint même 2 départs sur 3 non remplacés.

Les premières annonces sur le projet de loi de finances pour 2010 prévoient la suppression de 16000 emplois dans l'Éducation nationale s'ajoutant aux milliers déjà subies. Cela annonce encore plus de précarité, de difficultés, pour tous, personnels, familles, élèves.
C'est inacceptable.

Ce projet laisse apparaître la suppression de 6 733 emplois de stagiaires dans le second degré. Ceci aura nécessairement des conséquences dramatiques sur les recrutements de cette année.

Le gouvernement marque ainsi sa volonté de s'installer dans la pénurie et la baisse du nombre d'enseignants.

Ce manque de personnels aura inmanquablement des répercussions sur l'offre d'enseignement. On aboutira non seulement à la disparition d'options, mais également à la réduction de l'horaire élève, à des horaires disciplinaires non assurés en totalité, à l'impossibilité d'assurer les remplacements, à une augmentation du nombre d'élèves par classe...

Cette septième saignée en sept ans met en péril l'avenir de l'École et la formation de la jeunesse.

Cela est d'autant plus incompréhensible et inacceptable que la DEP (direction de l'évaluation et de la prospective) du ministère de l'éducation nationale a publié en juin 2005, dans la revue *Éducation & formations* n°71, une étude sur « *Les besoins en personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation dans le second degré public entre 2006 et 2013* »

Cette étude très fouillée et exhaustive laisse peu de zones d'ombre. Tous paramètres pris en compte, les besoins du second degré sont évalués à 17 330 recrutements par an sur les huit années concernées.

Cette modélisation aurait dû conduire à un recrutement annuel moyen de 1 085 nouveaux professeurs d'EPS pour la période 2006 / 2010 et de 1235 nouveaux professeurs d'EPS sur l'ensemble de la période 2006 / 2013.

Après un premier décrochage de plus de 40% des postes ouverts au concours externe du CAPEPS (en 2004 et 2005 par rapport à 2002 et 2003), le ministère – appliquant les décisions gouvernementales visant à réduire les effectifs de fonctionnaires – a, de nouveau, amputé les recrutements de professeurs d'EPS, en divisant par 2, à compter de 2006, le nombre de postes au CAPEPS externe : de 1330 postes au CAPEPS externe 2005, nous sommes tombés à 400 depuis 2006 ! Il faut souligner qu'en EPS, nous en sommes à la 4ème année consécutive où le Ministère de l'Éducation Nationale ne remplace qu'un enseignant d'EPS sur 3 partant à retraite. C'est donc

au moins 820 enseignants d'EPS (1235 – 415) qui ont fait défaut dans les collèges et lycées, après les concours de 2009 ; 3200 en quatre ans.

Dans le même temps, le ministère a progressivement réduit les possibilités de titularisation (par le concours interne du CAPEPS : si en 2003, 10% des précaires candidats au CAPEPS interne pouvaient espérer réussir, ce taux est tombé à 7 puis 5% pour finir à 1,7% en 2006, année du dernier CAPEPS interne (40 postes en 2006, 120 en 2005, soit -73%). On ne doit cesser de dénoncer avec force une mesure qui a abouti à faire disparaître des statistiques plus de 2000 enseignants d'EPS précaires.

On ne peut suspecter de partialité, et encore moins de légèreté, ces données venant d'une des Directions du ministère de l'éducation nationale dont l'objet est bien la connaissance objective de l'état de l'école. Outre qu'elles montrent à l'évidence que les besoins en enseignants sont réels et donc qu'un choix politique gouvernemental est fait de mettre un terme à la priorité donnée à l'éducation nationale, elles confirment également, pour ce qui est de notre discipline, que « l'excédent d'enseignants d'EPS », théorie développée par le ministère de l'EN depuis 2003, est bien la fable que n'a cessée de dénoncer le SNEP et avec lui les enseignants d'EPS. La réouverture du CAPEPS interne pour la session 2010 est bien la confirmation d'utilisation d'un nombre conséquents de précaires pour assurer des besoins d'enseignement de l'EPS.

Le dogme du « un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite non remplacé » est sans cesse réaffirmé. Dans l'enseignement, le ministère de l'Education Nationale (qui s'est déjà délesté des TOS) a réduit sensiblement les recrutements dans quasiment tous les concours du second degré. Mais il convient de souligner combien l'EPS est discriminée.

Une étude comparée portant sur les 5 principales disciplines en terme de volumes de recrutement (dans le désordre : Mathématiques, Lettres modernes, Anglais, Histoire-Géographie et EPS) fait état de différences de traitement sensibles :

- en ce qui concerne les CAPES et CAPEPS externes, la baisse des recrutements à compter de 2006 s'établit (par rapport à 2005) entre 25 et 30% pour les Mathématiques, les Lettres modernes et l'Histoire-Géographie pour atteindre 50% en EPS, l'Anglais étant « préservé » (+ 6%)

- en ce qui concerne les CAPES et CAPEPS internes, le taux de réussite par rapport aux candidats présents s'établit (pour les concours depuis 2006) aux environs de 10% pour les disciplines hors EPS alors qu'en EPS il a été de 2,6% en 2006. Depuis lors, le CAPEPS interne a été supprimé alors que les données dont nous disposons prouvent que c'était le concours interne du second degré où il y avait le plus de candidats !

- en ce qui concerne l'Agrégation externe, la baisse des recrutements à compter de 2006 s'établit (par rapport à 2005) entre 23 et 28% pour les Mathématiques, les Lettres modernes et l'Histoire-Géographie pour atteindre 57% en EPS, l'Anglais étant « préservé » (=).

Seule la baisse des recrutements aux concours internes de l'Agrégation affecte de façon quasi-identique l'EPS (-17%) et les autres disciplines citées ci-dessus (entre -15 et -22%).

Par ailleurs, au moment où le ministère envisage de porter au niveau du master la qualification requise pour accéder, par concours, à un recrutement en tant qu'enseignant, nous devons observer comment le ministère n'a pris les mesures visant à augmenter le nombre de professeurs agrégés en EPS, en tenant compte de l'histoire de la discipline. Aujourd'hui, toutes disciplines confondues hors EPS, la proportion d'agrégés par rapport aux certifiés se situe aux environs de 23%. En EPS, la proportion de professeurs agrégés par rapport à l'ensemble « professeurs d'EPS et C.E d'EPS » est inférieure de plus de la moitié (environ 11%).

Dans l'académie de Lille, nous avons fait la démonstration à la rentrée scolaire 2009 d'un **besoin de 60 postes d'enseignants d'EPS** alors que l'administration a entériné une réduction de 8 postes EPS implantés dans les établissements (-42 en 2008, -37 en 2007, -41 en 2006) et la disparition de 27 supports Titulaires Remplaçants EPS (- 8 en 2009, -33 en 2007).

Les besoins en postes se déclinent dans notre académie en :

- 6 postes EPS vacants à la rentrée 2009.
- L'implantation de 20 Stagiaires EPS soit un équivalent de 10 postes.
- En transformant les heures provisoires et les heures supplémentaires, il est possible d'implanter 40 postes d'enseignants d'EPS.

Alors que le taux de remplacement par zone géographique, reconnu par le ministère, est de 10%, **il n'est que de 4.26% en moyenne** dans notre académie.

Dans certaines zones, il n'y a plus de TZR disponibles obligeant le Rectorat à « piocher » dans les zones limitrophes, des TZR qui ne perçoivent aucune indemnité de remplacement.

Le rectorat vient, par ailleurs, de nous confirmer (le 18/09/2009) que 59% des personnels Remplaçants effectuait un service d'EPS devant élèves ; seuls 66 TZR EPS sur 151 étaient, à cette date et momentanément, disponibles pour les remplacements anticipables (congé maternité, congé de maladie, accident de travail...) sur un potentiel de 2000 enseignants d'EPS.

Cette démonstration a été validée par le rectorat.

L'observation de ces faits de terrain, identifiables aujourd'hui, montre ce qu'il faut bien appeler une supercherie. Celle-ci consiste à présenter la baisse des recrutements comme relevant d'une adaptation légitime à la « réalité » de la discipline – la fable des enseignants d'EPS excédentaires - alors qu'elle procède en fait d'une décision prise a priori : la baisse de l'emploi public, tout particulièrement à l'éducation nationale.

Nous n'acceptons ni l'argumentaire tronqué du ministère, ni les attaques contre l'Éducation, et en particulier contre l'éducation physique et sportive. Une société qui n'accorde ni sa confiance, ni son soutien à son École est condamnée au déclin. La France peut-elle être ambitieuse sans l'être elle-même pour son École. Nous sommes persuadés que la culture corporelle et sportive a toute sa place dans un système scolaire plus démocratique, visant la réussite de tous.

Le SNEP tient à rappeler que « la réussite de tous », réaffirmée par Luc Chatel dans la circulaire du 20/05/09 et le doublement des heures de sport à l'école annoncé par le Président de la République, passent d'abord par l'accès de tous les élèves à une EPS de qualité dans le cadre de l'enseignement obligatoire. Cela suppose le respect des horaires officiels, leur augmentation (dans un premier temps de 2h à 3h hebdomadaires d'EPS en lycée) et l'attribution de moyens pour développer le service public du sport scolaire.

Le SNEP demande que le poste d'enseignant d'EPS supplémentaire, qui avait été créé dans 150 établissements dits « sensibles » (circulaire du 16.3.93 - BO n°12 du 25.3.93), soit rétabli partout où il a été supprimé et que cette mesure soit généralisée à tous les collèges relevant de l'éducation prioritaire, en commençant par ceux classés « ambition-réussite ».

Le SNEP rappelle que la mise en œuvre de cette politique nécessite non seulement le remplacement de tous les enseignants d'EPS partant à la retraite (au lieu d'un sur trois aujourd'hui !), mais également la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement de professeurs d'EPS.

Il n'est pas possible que les recrutements 2010 soient maintenus au niveau de 2009.

C'est pourquoi, avec le SNEP, les enseignants d'EPS souhaitent vous rencontrer dans les plus brefs délais pour connaître votre appréciation sur les questions évoquées dans ce courrier, et les démarches que vous pourriez envisager.

Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre École publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération.

Marc BOULOGNE,
Secrétaire Académique du SNEP-FSU